

REGLEMENT INTERIEUR

Version du 13 février 2025

LE BUT DE L'A.P.C.B. EST DE CREER DES LIENS CITOYENS ENTRE PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET CONSOMMATEURS

1) Admission :

✓ L'acceptation des produits exposés est soumise à l'appréciation des organisateurs. Il est obligatoire de joindre à votre inscription :

- **Une copie de toutes vos certifications** pour les produits alimentaires, cosmétiques & produits d'entretien
- **Un descriptif précis des produits exposés** (composition des produits, mode de fabrication, catalogues, etc...) surtout dans le cas où il n'existe pas de cahier des charges homologué.
- **L'attestation d'assurance Responsabilité Civile**

✓ Seules les demandes d'inscription complètes, réalisées avant le 31 mai et accompagnées du paiement seront étudiées.

✓ L'A.P.C.B. est souveraine de l'admission du demandeur.

✓ L'inscription pour la foire demeure sous la responsabilité de l'A.P.C.B., seule maître d'œuvre.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de déterminer la catégorie de l'exposant.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit d'annuler une inscription si les renseignements fournis ne se révèlent pas exacts.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de déterminer le placement des exposants en fonction des exigences de l'agencement général et/ou pour des raisons de sécurité.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de ne pas réitérer l'admission d'un exposant d'une année sur l'autre.

✓ En cas de refus d'une demande d'inscription, cette décision sera notifiée au demandeur et le chèque retourné.

✓ En cas d'acceptation, un courrier envoyé début juillet accompagné de la facture viendra confirmer l'inscription.

✓ L'encaissement du chèque se fera au moment de l'émission de la facture.

✓ En cas de paiement par virement, ce dernier se fera au plus tard, au moment de la réception de la facture.

2) Désistement :

✓ Si le désistement intervient avant le 30 juin, 50 % du montant de l'inscription est remboursé

✓ Si le désistement intervient après le 30 juin, il ne sera procédé à aucun remboursement.

3) Par respect des visiteurs :

✓ Présence obligatoire les deux jours - Tout stand non occupé le samedi à 12 h pourra être attribué à un autre exposant.

✓ Avoir son stand prêt le samedi à 9 h 30 et ouvert de 10h à 19 h. **L'installation est possible dès le vendredi à 15h.**

✓ Un badge exposant vous sera remis à l'accueil contre 1 € de caution remboursable le dimanche soir. Le badge, à récupérer le samedi matin, est obligatoire pour pouvoir circuler sur le lieu de la foire même après 20 h.

✓ **Toute circulation de véhicule est interdite sur la foire de 9h à 19h - samedi et dimanche.**

✓ Le NOM ou DENOMINATION COMMERCIALE et les CERTIFICATS devront être visiblement exposés sur le stand.

✓ **Ne présenter à son stand que des articles ou produits figurant sur sa demande de participation et acceptés par l'organisateur (une visite des stands sera réalisée et les contrevenants soumis à sanction).**

✓ Des contrôles pourront être faits le samedi et le dimanche par un organisme indépendant.

✓ Par respect pour les visiteurs et organisateurs, nous vous demandons de pratiquer des tarifs à juste valeur et d'éviter tout prosélytisme.

4) Sécurité :

✓ **L'A.P.C.B. décline toute responsabilité au sujet des pertes, vols, avaries et autres dommages pouvant survenir aux objets et marchandises d'exposition pour quelque cause que ce soit. L'A.P.C.B. n'assure pas la sécurité des marchandises présentes sur vos stands et vous conseille de ramasser vos produits et biens avant la nuit ou lorsque vous quittez les lieux.**

✓ Tout objet (parasols, bancs, panneaux, etc.) dépassant l'alignement des stands est interdit pour raison de sécurité ; la circulation des pompiers étant obligatoire sur la totalité du site de la foire.

N'OUBLIONS PAS QUE NOUS SOMMES REPRÉSENTANTS DE L'ÉCOLOGIE

✓ Il vous sera remis une fiche explicative sur l'organisation du tri sélectif. Des poubelles clairement étiquetées seront à votre disposition. Un membre de l'équipe passera régulièrement à votre stand effectuer le ramassage.

✓ Les sacs en plastique, ainsi que tout objet non recyclable à usage unique (touillettes, gobelets de dégustation ...) sont interdits sur la foire.